

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 43 Subvention (50.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Première urgence internationale (92) dans le cadre de la lutte contre le sida (République Démocratique du Congo).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Première urgence internationale ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Première urgence internationale, sise 2, rue Auguste Thomas, 92600 Asnières-sur-Seine, la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée au bénéfice de l'association Première urgence internationale (n° simpa 55821 – dossier 2017_05237).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO